Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB090-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2025

VILLE de CHATEAULIN
---

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
---
Séance du 15 décembre 2025
---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN , Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, Mme Odile BOZEC, M. Nicolas LOTHORE, Mme Jacqueline CHAUSSEPIED, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE, M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH

Ont donné procuration :
M. Jean-Christophe LE DOARE à Mme Sylvie CHASSEREZ
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Cécile HETET

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Sylvie JONET

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL

Secrétaires de séance :
Mme Marie-Pierre LE GOFF et Frédéric BALLERIN

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; Madame Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines, (jusqu'à la délibération n°78B) ; Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°90)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB090-DE

N° 90 OBJET : Engagement de la ville de Châteaulin au titre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) – dispositions modificatives

*Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ*

*M. Alexis CHARRIER, Président de l'OGEC St Joseph La Plaine, quitte la salle du conseil. Il ne prend pas part au débat, ni au vote. Le nombre de votants pour la présente délibération est de 24.*

Vu la délibération du 3 avril 2025,

Pour mémoire, le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » permet de mobiliser plusieurs partenaires publics afin de financer des équipements numériques pour les écoles, qu'elles soient publiques ou privées.

Il s'avère que les écoles privées du premier degré ne peuvent pas candidater directement pour le dispositif, le projet dit être porté par la commune.

L'école Saint Joseph La Plaine a été retenue au même titre que les écoles Kerjean et Marie Curie.

Il est possible, pour la commune de ne pas faire l'avance des dépenses de l'école privée en concluant une convention de mandat pour compte de tiers avec l'OGEC de l'école Saint Joseph La Plaine. Dans le cadre de cet accord, l'école règle directement la facture à l'entreprise et la commune, qui perçoit la subvention, la reverse ensuite à l'OGEC.

La subvention attribuée par le Département s'élève à 8720 € sur la base d'un montant des dépenses de 12457 €.

Ce point a été étudié lors de la commission Ecole et familles du 18 novembre 2025 lors de laquelle un avis favorable a été émis.

Ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le au conseil municipal, avec 24 voix pour (unanimité), autorise madame le maire à signer tous documents nécessaires afin que l'école privée Saint Joseph La Plaine de Châteaulin puisse percevoir la subvention du département du Finistère dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs ».

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 15 DECEMBRE 2025

| Le Maire | La secrétaire de séance | Le secrétaire de séance |
|---|---|---|
| Gaëlle NICOLAS | Marie-Pierre LE GOFF | Frédéric BALLERIN |